



MAIRIE DE MONTMOREAU

- 16190 -

EXTRAIT DU
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt trois, le quatre décembre, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune de MONTMOREAU, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, Salle Henry Dunant, sous la présidence de Monsieur BOLVIN Jean-Michel, Maire.

Délibération :

D_2023_12_93

Date de convocation du conseil : 28 novembre 2023

Nombre de conseillers en exercice : 26

Présents : M. BOLVIN Jean-Michel, Mme BLANDINEAU Annette, M. BRUNO Thierry, Mme CAILLETEAU Muriel, Mme CHARRANNAT Corinne, M. DESBROSSE Jérôme, M. ELUERD Roland, M. FRETIER Philippe, Mme GODREAU Sandrine, Mme HERAUD Murielle, M. HERBRETEAU Bernard, Mme HUGUET Myriam, M. LABBÉ Hervé, Mme LACOUR Isabelle, M. MICHELET Philippe, Mme MOREAU PERONNAUD Lysiane, M. PAUL-HAZARD Michel, Mme PIVETEAU Béatrice, M. PUYDOYEUX Jean-Jacques, Mme VALEAU LABROUSSE Christine, Mme WILLAUME Francine.

Nombre de conseillers présents : 21

Nombre de votants : 23

Absents excusés :

Mme CHASTEL Ita

M. LATUILLERIE Bernard a donné pouvoir à Mme PIVEATEAU Béatrice

M. VIGIER Pascal a donné pouvoir à Mme GODREAU Sandrine – **Pouvoir non utilisé pour ce sujet**

Mme VRILLAUD Bernadette a donné pouvoir à M. BOLVIN Jean-Michel

Objet : Remboursement de frais à un élu

Absent :

M. DEMESSEMAKERS Olivier

Secrétaire de séance : Madame HUGUET Myriam

Il est exposé au conseil municipal qu'un élu a fait une avance sur ses deniers personnels pour le compte de la collectivité : il s'agit de fournitures pour le vin d'honneur de la cérémonie du 11 novembre sur la commune historique de St Amant.

A ce titre, il convient de rembourser M. Pascal VIGIER d'un montant de 23,22 €. Les crédits seront prélevés sur le compte 6232 du Budget Principal 2023.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

APPROUVE la proposition présentée.

CHARGE Monsieur le Maire de faire procéder au mandatement correspondant afin de rembourser M. Pascal VIGIER.

PRECISE que cette dépense sera imputée au compte 6232 du Budget Principal

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Emis le 04/12//2023, transmis en Préfecture et rendu exécutoire le 05/12/2023



Le Maire,
Jean-Michel BOLVIN